

**REGLEMENT PARTICULIER DU 2ème TOURNOI NATIONAL D'ORSAY**  
**« ZE BAD ORSAY TOUR 2018 » 09 & 10 JUIN 2018**  
**SERIES : R6-D7/ D8-D9/P**

*Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions*

**Préambule** : Toute participation au tournoi indique l'adoption des tous les articles du règlement ; celui-ci sera affiché dans la salle.

**Article 1 : Autorisation**

1.1 : Le tournoi est autorisé sous le numéro : 17.LIFB.91/TI.F./010

**Article 2 : Licences**

2.1 : Tout joueur devra être en règle avec la Fédération Française de Badminton et posséder une licence compétition le jour du tirage au sort.

**Article 3 : Catégories**

3.1 : Le tournoi est ouvert aux licenciés français, de toutes les régions, pour les séries R6 à P.

**Article 4 : Juge arbitre et arbitrage**

4.1 : Le juge arbitre de la compétition sera Laurence CAMPFORT. Elle est désignée par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel.

4.2 : Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

4.3 : Seul le responsable du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

4.4 : Les matches seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

**Article 5 : Tableaux**

5.1 : Cinq tableaux seront proposés : SH, SD, DH, DD, DM dans les trois séries : R6-D7 / D8-D9 / P. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation des séries en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux.

5.2 : Toutes les séries se joueront en poules. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer de mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

**Article 6 : Inscriptions**

6.1 : Le tournoi est de type standard, les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception, le cachet de la Poste faisant foi. En cas de changement de classement, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription. Le cas échéant, certains joueurs pourraient donc se retrouver en liste d'attente.

6.2 : Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. Le surclassement est libre : les joueurs peuvent jouer en surclassement dans un tableau sans que cela ait d'incidence dans les autres tableaux.

6.3 : Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans deux tableaux au maximum.

6.4 : Les montant des droits d'engagement est de 12 euros pour un tableau, 18 euros pour deux tableaux.

6.5 : Les inscriptions sont à envoyer à : Mr Bastin Emmanuel – 365, rue Fontaine de Ville – 91640 BRIIS SOUS FORGES, accompagnées du chèque de règlement à l'ordre de « CAO Badminton ». Une inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du chèque.

6.6 : La date limite d'inscription est le Vendredi 11 mai 2018 et la date de tirage au sort est le Vendredi 25 mai 2018.

6.7 : Les classements et CPPH pris en compte pour le tournoi seront ceux de la date de fin d'inscription, soit le vendredi 11 Mai 2018.

6.8 : Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

## **Article 7 : Déroulement de la compétition**

7.1 : Le tournoi se déroulera suivant les règles officielles de badminton de la Fédération Française de Badminton, le règlement général des compétitions, les règlements particuliers de la Ligue d'Ile-de-France de badminton et le règlement particulier du tournoi.

7.2 : Le tournoi se déroulera au gymnase J.C Blondin – Rue Guy Moquet – 91400 ORSAY, sur 6 terrains.

7.3 : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de compétition. Si un joueur désire quitter la salle, il doit en avertir la table de marque et demander l'accord du juge arbitre.

7.4 : Les tableaux horaires affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches. Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu comme le prévoit le règlement général des compétitions.

7.5 : Les joueurs disposent de 4 minutes à partir du moment de l'appel de leur match pour se rendre sur le terrain, essayer les volants, taper quelques volants, se dévêtir et commencer leur match.

7.6 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

7.7 : Seuls auront accès au plateau les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coaches et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

7.8 : Une tenue de badminton conforme à la circulaire FFBad en vigueur sera exigée sur les terrains.

7.9 : Le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, officiels d'équipe et officiels techniques seront appliqués pendant le tournoi.

7.10 : Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute en jeu et sera remis une fois par service.

7.11 : Le temps de repos minimum entre deux matches sera de 20 minutes.

7.12 : Les vainqueurs et les finalistes seront récompensés. Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents.

7.13 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

7.14 : Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

7.15 : Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit être disponible du début à la fin du ou des tableaux auquel(s) ils participent.

Sauf information dans le règlement particulier sur le déroulement d'un tableau sur une seule journée, le joueur doit être disponible du samedi matin au dimanche soir. En cas d'absence pour les phases finales, celui-ci sera déclaré en forfait volontaire.

7.16 : Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

7.17 : L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

## **Article 8 : les volants.**

8.1 : Le volant RSL 3 constitue le volant plume officiel de la compétition.

8.2 : Pour les joueurs Promotion, il est possible de jouer avec des volants en plastique mais les joueurs pourront s'entendre pour utiliser des volants plumes. En cas de désaccord, les volants officiels devront être utilisés.

8.3 : Les volants sont à la charge des joueurs et dans la mesure du possible, partagés de manière égale entre les deux joueurs/paires.

**Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date de tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera ou postera dans les délais impartis les pièces justificatives et la fiche de renseignement à la Ligue d'Ile-de-France de Badminton.**